militaire des Italiens, au jugement de Commines, ou à la réponse de Machiavel au cardinal d'Amboise, ou simplement aux légendes d'Alexandre Dumas. *Corraggio non mi manca, ma ho un po paura ;* le courage ne me manque pas, mais j'ai un peu peur. Notre dédain pour l'armée italienne n'a pas été l'un des moindres facteurs de la gallophobie propagée depuis vingt-cinq ans par la voie du service militaire, et qui a gagné toute la nation. M. Brachet cite une lettre à lui adressée au mois de novembre 1881 par un général autrichien, et qui doit nous ramener à une autre opinion : « Vous avez eu raison d'inquiéter sur les progrès et les tendances de l'armée italienne, vos compatriotes qui en sont encore à Custozza: votre ennemi est là, de l'autre côté des Alpes, d'autant plus dangereux que vous n'avez rien préparé pour lui résister.

Votre organisation militaire est conçue tout entière dans le but de livrer aux Allemands de grandes batailles dans les plaines du Nord-Est... Au contraire, tout ce qu'il y a de bon dans l'armée italienne est organisé en vue de la traversée des Alpes ; en cas de guerre, vos ennemis vous auraient enlevé, par surprise, toute la première ligne de vos positions avant seulement que vos troupes eussent reçu des ordres de marche.

A l'appui du témoignage de cet officier — ne serait-ce pas M. le général de Haymerlé, ancien attaché militaire d'Autriche à Rome ? — M. Brachet cite ce passage de l'étude de M. le commandant de Rochas sur *Les Vallées Vaudoises* : « L'ambition des Italiens croissant avec les progrès de leur organisation militaire, ils n'ont point tardé à songer à l'offensive. » Ceci date de 1880. Leurs bersagliers, leurs compagnies alpines, sont des troupes de premier ordre. Que le gouvernement lasse interroger les agents de l'administration des forêts de la ligne des Alpes, sur les exercices, les propres, la hardiesse, l'insolence de cette armée qui n'a qu'à mettre sac au dos pour dégringoler sur la rive gauche du Rhône !

Que nous nous trouvions engagés dans quelque guerre sérieuse, nous verrons les Italiens, non pas peut-être marcher à la conquête des Gaules, mais venir à Marseille, à Lyon, et dans les principales villes intermédiaires, — sans parler de la Savoie, de Nice et de la Corse, ça c'est entendu, — venir, disons-nous, « protéger les colonies italiennes libres, » c'est ainsi qu'ils appellent leurs nationaux, y attendre le vent, et y planter leur tente, si par aventure l'on ne peut pas les en faire partir. Le livre de M. Brachet est à mettre à côté de celui de M. Raoul Frary : *Le Péril national*. Nous n'avons pu en donner que la moëlle, mais il est de ceux que le patriotisme veut qu'on lise.

LOUIS TESTE.

LE BANQUET DU 13 JUILLET

Voici, d'après un confrère, quels seront les menus des banquets qui auront lieu dans la salle des Fêtes et dans la salle Saint-Jean, à l'Hôtel-de-Ville, le 13 juillet.

Dans la première salle se tiendra le banquet officiel qui réunira plus de cinq cents convives.

Le repas sera servi par Chevet.

POTAGES
Crème de volaille à la Sévigné
A la printanière

HORS-D'ŒUVRE CHAUD
Croustades à la purée de champignons
RELEVÉ
Saumon, sauce indienne
ENTRÉES
Cuissot des Ardennes, sauce poivrade
Timbale de homard à la nantaise
Canetons de Rouen, sauce orange
Chaud-froid de mauviettes

Sorbets à l'italienne
RÔTS
Poulardes du Mans truffées, sauce Périgueux
Foies gras au madère, sur glace
ENTREMETS
Salade à la vénitienne
Flageolets nouveaux à la maître d'hôtel
Suprême d'abricots au kirsch
Gâteau ambroisie

Japonaise glacée

DESSERT

VINS
Grand ordinaire
Madère vieux — Château Le Chroch
Corton — Veuve Clicquot

Le service sera fait par cent quarante maîtres d'hôtel, sans compter une centaine de cuisiniers, marmitons, sommeliers, porteurs, etc.

Pendant ce banquet, des chœurs et la garde républicaine, encadrés dans des massifs de feuillage, feront entendre différents morceaux.

Au-dessous de la salle des Fêtes, dans la salle Saint Jean, un banquet, dont voici le menu, sera servi par Potel et Chabot aux six cents élèves des bataillons scolaires de la ville de Paris :

Potage Crécy

Hors d'œuvre assortis
Roatsbeef à la gelée
Poulardes rôties au cresson
Pâtés de canards d'Amiens

Salade de saison

Gâteaux mousseline
Crèmes parisiennes
Petits fours assortis

Bordeaux et champagne

En outre, deux buffets seront établis, l'un par l'Association des cuisiniers de Paris dans la loggia de la salle des Fêtes, réservée à la presse, et l'autre par Potel et Chabot, au rez-de-chaussée, pour les invités à la réception qui suivra les banquets.

VARIÉTÉS

LES PRIX DE VERTU

La rapporteur donne ensuite une longue énumération de femmes méritantes avant d'arriver aux hommes.

S'ils sont moins nombreux, leur conduite n'est pas moins honorable :

Le forgeron Jollinier

On sait combien le sentiment de la fraternité est développé chez les ouvriers des villes. Ils s'entr'aident dans le malheur, ils partagent le peu qu'ils ont avec ceux qui n'ont plus rien ; ils recueillent la veuve, ils donnent du pain aux enfants du camarade qui vient de mourir. Pour eux la famille n'a pas de frontières, elle s'étend partout où il y a des compagnons dans le besoin.

La conduite du forgeron Jollinier, de Nantes, auquel l'Académie décerne un prix de mille francs, dépasse les proportions ordinaires de cette solidarité qui unit les travailleurs. Ce n'est pas pour un jour, dans un élan de sensibilité passagère, qu'il a tendu la main à un ami malheureux. Il a consacré sa vie à élever la famille qu'un mourant lui avait léguée.

A vingt ans, il arrivait à Nantes, pour chercher du travail, et se logeait dans la même maison qu'un de ses camarades d'atelier, père de six enfants, dont le plus jeune n'avait que treize mois.

Ce camarade meurt, laissant une veuve d'un santé délicate qui, au bout de trois ans, succombe à son tour. Jollinier renonce au mariage et, avec le prix de ses journées de travail, élève les six enfants qui tous aujourd'hui gagnent honorablement leur vie.

Chez ce volontaire du célibat il y avait, vous le voyez, toute la tendresse de cœur et toute la bonté du père de famille.

Un curé de campagne

Vient ensuite.... l'excellent abbé Petit jean, curé d'Herméville (Meuse), auquel l'Académie décerne le prix Souriau, de la valeur de mille francs.

Ce digne prêtre, âgé aujourd'hui de soixante-douze ans, se consacre avec une infatigable charité au soulagement des malades ; il a étudié la médecine pour leur donner des soins plus efficaces ; il traite lui-même la fièvre typhoïde ; pendant une épidémie, il est allé étudier en Allemagne, jusqu'à Dantzig, le traitement des cholériques.

Deux fois, dans les deux paroisses où l'abbé Petitjean a exercé son ministère, le choléra s'est déclaré.

Dans une seule commune, son dévouement a sauvé plus de 300 malades.

C'est sous cet aspect bienfaisant qu'on aime à se représenter le curé de campagne, semant les bonnes œuvres en même temps que la bonne parole. Que de fois le malheureux va frapper à la porte du presbytère et en revient avec un conseil utile, avec la dernière pièce de monnaie du pauvre prêtre, souvent plus pauvre que celui auquel il fait l'aumône !

Marins et sauveteurs

Au moment où la marine française reçoit le précieux dépôt de notre honneur, les notices suivantes sont d'une patriotique actualité :

Il y a trente-deux ans, le marin Rassicot, de Granville, sauvait un de ses camarades, tombé à la mer dans la rade de Cadix ; l'année dernière, à Granville, il sauvait encore une femme qui allait se noyer sous la glace. Dans l'intervalle, il a exposé sept fois sa vie pour arracher des hommes à la mort et des bâtiments à leur perte.

L'Académie lui décerne un prix Montyon de mille francs ; elle accorde une récompense de même valeur au syndic des gens de mer de Bréhal (Manche), à l'intrépide Ponée, dont la vie n'est qu'un long exemple de dévouement.

Embarqué comme mousse à bord de la *Cherrette*, il recevait à quinze ans les félicitations de son commandant, pour le courage et le sang-froid qu'il avait déployés dans le naufrage du bâtiment.

A dix-huit ans, en rade de Brest, il sauvait devant tout l'équipage de la *Durance* un matelot tombé à la mer. Ce fut dès lors une de ses vocations. Depuis ce moment, vingt-sept personnes lui doivent la vie. Deux médailles d'argent, une médaille d'or, attachées sur sa poitrine, le désignent à la reconnaissance publique.

Mais ce n'est encore que la moindre partie de ses titres. Il y a quelque chose de plus difficile que la hardiesse du marin qui se jette à la mer, dans un élan d'héroïsme ; c'est le dévouement obscur, patient, aux devoirs meurtriers ; c'est le sacrifice de la vie renouvelé tous les jours, sans aucune espérance de gloire, pour l'unique satisfaction de la conscience.

Au Mexique, Ponée a demandé comme une faveur de rester à bord de l'*Amazone* dépeuplée par la fièvre jaune et par le *vomito negro*. En quinze jours, il soigne et il ensevelit de ses mains cinquante-quatre de ses camarades.

Lorsque le bâtiment est renvoyé en France, lui seul a échappé au fléau, il demande à être débarqué pour soigner à terre de nouvelles victimes. On le lui refuse et, en voulant le sauver, on lui offre simplement une occasion différente de montrer son courage. Le bâtiment est resté un foyer d'infection. De nombreux malades meurent en route : il y a des victimes jusque dans le lazaret de Toulon.

Sur la demande des médecins chargés d'étudier la nature du mal, c'est Ponée qui les aide à faire l'autopsie des cadavres, c'est lui qui désinfecte ou qui brûle les effets des hommes morts et qui reste enfermé le dernier au milieu des germes de la contagion.

Lorsque les débris de l'équipage obtinrent la permission de descendre à terre, le commandant fit dire une messe d'actions de grâces par l'aumônier du bord. A la sortie de la cérémonie, les marins de l'*Amazone*, dans un élan de reconnaissance, prirent Ponée entre leurs bras et le portèrent en triomphe à travers les rues de la ville.

La médaille militaire lui fut ensuite remise par l'amiral, sur le *Champ de bataille*, devant toutes les troupes réunies. Lorsque vous verrez, messieurs, sur l'humble uniforme d'un marin ou d'un soldat le ruban vert et jaune, pensez à l'héroïque Ponée, songez à ce qu'une simple médaille peut représenter de dévouement et de sacrifices

Enfin, M. Mézières a rappelé en termes éloquents le dévouement des sauveteurs du Havre, qui périrent au nombre de onze, le 28 mars dernier.

La veuve du patron Lecroisey reçoit le prix Gémond de 1,500 fr.

Relevons rapidement quelques recompenses littéraires :

Prix Montyon : M. Albert Duruy, l'*Institution publique et la Révolution* : M. Raoul Frary, le *Péril national* : M. Anatole France, le *Crime de Sylvestre Bonnard*.

Prix Gobert : MM. Chéruel et Berthold Zellier, historiens.

Prix Thérouanne : M. Henri Forneron, *Histoire de Philippe II*, dont nos lecteurs connaissent la haute valeur.

Prix Bordin : A. Albert Vandal, *Louis XV et Elisabeth de Russie* ; M. Georges Pallain, *Correspondance de Talleyrand*, précédée d'une très remarquable préface et accompagnée de notes, qui révèlent un diplomate et un patriote.

Prix Guérin : MM. Charles Yriarte, Ernest Daudet, Emile Bos, Frédéric Godefroy, l'abbé Farre, Luzel.

Prix Vitet : M. Gustave Nadaud.

Prix Maillé-Latour-Landry : M. Léon Cladel.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier.)

Conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin, à l'Elysée. M. de Freycinet a communiqué à ses collègues la dépêche du marquis de Noailles faisant connaître la décision de la conférence, et les conditions mises par elle à l'intervention turque. Ces conditions sont conformes aux indications que nous avons données hier.

Le ministre des affaires étrangères a transmis à notre ambassadeur à Constantinople l'adhésion de la France.

Le conseil a décidé qu'aujourd'hui le président du conseil déposerait sur le bureau de la Chambre une demande de crédit de sept millions pour couvrir les dépenses occasionnées par les armements exceptionnels qui se font dans nos ports militaires.

Le conseil a été déterminé par deux motifs dans la présentation de ce projet; d'une part, il n'a pas voulu continuer à imputer les dépenses déjà engagées sur les crédits normaux du budget de la marine, parce qu'il aurait ainsi ressuscité le système des imputations provisoires, pratiqué l'année dernière à l'occasion de l'expédition tunisienne et condamné par la Chambre.

Le second motif est que le gouvernement compte provoquer, à l'occasion de la discussion du projet, un débat dans lequel la Chambre sera amenée à se prononcer sur l'éventualité d'une intervention française en Egypte.

Enfin, le conseil a été avisé par le ministre de l'intérieur que notification a été faite au conseil municipal de Paris des décrets et arrêtés sur l'organisation des bataillons scolaires, avec invitation de s'y conformer.

Mort de Mgr de La Bouillerie

Bordeaux, 8 juillet, 4 h. 45, soir.

Mgr la Bouillerie, archevêque de Perga, coadjuteur de l'archevêque de Bordeaux, est mort ce matin.

L'état de santé de S. Exc. le Nonce Apostolique est toujours à peu près le même, avec une légère amélioration cependant.

D'aiguë qu'elle était, la maladie dont souffre Mgr Czacki tend à prendre un caractère chronique, ce qui diminue dans une certaine mesure les inquiétudes qu'on éprouvait à son sujet.

Mœurs électorales radicales

Tarascon, 8 juillet, 9 h. 40 m. soir.

Hier est venue, devant le tribunal correctionnel de Tarascon, l'action intentée par M. Chauffard, candidat conservateur aux dernières élections pour le conseil général, contre des membres du bureau pour avoir fraudé le scrutin.

Le tribunal a condamné M. Scraud-Billion, président du comité électoral républicain, à trois mois et un jour de prison; M. Véran, scrutateur, à un mois; tous deux à cents francs d'amende et cinq cents francs de dommages intérêts.

Ce jugement, fortement motivé, a produit une impression profonde sur l'opinion.

Manifestation en faveur de Baudin

A l'occasion du 11 juillet, les républicains du faubourg Saint-Antoine feront une manifestation devant la maison en face de laquelle est tombé Baudin, le 3 décembre 1851.

La demande de crédit pour les armements

Paris, 8 juillet, 10 h. 27 m. soir.

La commission qui sera saisie de la demande d'une ouverture de crédit de 7,855,000 francs, déposée par le ministre de la marine sera, en très grande majorité, favorable à la demande.

Elle déposera son rapport à bref délai. La discussion sera intéressante. M. Francis Charmes et peut-être M. Gambetta lui-même interviendront.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(Service télégraphique particulier)

L'intervention en Egypte

Alexandrie, 9 juillet, 7 h. 10 matin.

Le bruit se répand que les Anglais se préparent à occuper le territoire du consul maritime avec 25,000 hommes, tandis que lord Seymour, sans débarquer, bombarderait Alexandrie.

Paris, 9 juillet, 7 h. 45 matin.

Le *Voltaire* croit que l'Angleterre interviendra seule en Egypte, et que les autres puissances refuseront toute coopération.

La mer intérieure de l'Afrique

Paris, 9 juillet, 7 h. 10 soir.

Dans une lettre écrite à M. de Freycinet, M. de Lesseps dit que l'utilité d'une mer intérieure en Afrique est incontestable.

Une société particulière pourrait réaliser cette œuvre, moyennant une concession de terrains.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 8 juillet

Présidence de M. LE ROYER.

SYNDICATS PROFESSIONNELS

L'ordre du jour appelle la suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la création de syndicats professionnels.

M. DE GAVARDIE critique ce projet qui, dit-il, ouvre une ère de révolution dans la législation. On n'exige même pas des directeurs de ces sociétés un extrait de leur casier judiciaire, et si, parmi eux, se trouvent des repris de justice, que ferez vous? Vous créerez des privilèges au profit des ouvriers, privilèges que vous refusez aux associations religieuses.

Vous abrogez, pour les premiers, des lois que vous maintenez pour les derniers.

Est-ce que le comte de Chambord en 1869 n'a pas pris l'initiative de l'admirable société St-Joseph ?

M. LE RAPPORTEUR réplique à M. de Gavardie en priant le Sénat de se placer sur le terrain de la République pour concilier tous les intérêts. (Très bien à gauche.)

M. DE GAVARDIE termine en disant que le projet est prématuré, et que du reste la commission n'a pas basé ses délibérations sur l'opinion des ouvriers qu'elle n'a pas entendus.

Il en demande donc le renvoi à la commission.

M. LENOEL critique l'article premier.

Qu'est-ce que la commission, dit-il, entend par ces mots : « professions similaires » Cela est trop vague. Donnez-en la définition.

M. BRUNOT explique comment il s'est rallié à la majorité de la commission sur la suppression de l'autorisation gouvernementale.

M. DE GAVARDIE revenant à la tribune, répète qu'il ne peut comprendre qu'on admette que des repris de justice puissent diriger les syndicats.

M. LE RAPPORTEUR répondant à M. DE GAVARDIE sur l'article 1er dit qu'on ne songe pas à créer des pièges.

Après cette explication, le scrutin est ouvert.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Votants	266 voix
Pour	251 »
Contre	12 »

Cet article est ainsi conçu :

« Les syndicats professionnels et les associations, même de plus de vingt personnes, exerçant la même profession ou des métiers similaires, pourront se constituer librement, sans l'autorisation du gouvernement.

M. BÉRENGER développe divers amendements ont pour objet, tout en étant favorables au projet, d'indiquer les sociétés ouvrières qui bénéficieront de la loi, à l'exclusion des associations ouvrières politiques.

L'orateur demande donc sur l'article 2, que les syndicats aient successivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels et commerciaux, communs à tous leurs membres.

C'est le projet du gouvernement.

M. TOLAIN repousse l'introduction du mot : exclusivement dans l'article 2, réclamé par M. Bérenger.

M. TIRARD dit qu'en introduisant le mot : « exclusivement, » dans l'article, la pensée du gouvernement est d'exclure l'étude des questions qui ne se rattachent pas à l'exercice même des professions.

Le ministre ajoute que, depuis le vote de la Chambre, le sentiment du gouvernement s'est modifié et il conclut en engageant le Sénat à adopter l'article 2, tel qu'il est proposé par la commission, sans y introduire le mot « exclusivement. »

Le Sénat adopte, par 184 voix contre 79, l'intricle 2, après les mots « les syndicats professionnels ont... »

M. BRUNET propose de modifier ainsi la dernière partie de l'article 2, «et des intérêts professionnels. »

Cet amendement est repoussé par 160 voix contre 108.

L'article 2 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 6 h. 10.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

(Service télégraphique particulier.)

Séance du samedi 8 juillet, 1882

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

CONVENTION DE COMMERCE

La Chambre adopte le projet de loi portant approbation de la convention additionnelle à la convention de commerce conclue le 7 novembre 1881, entre la France et l'Autriche-Hongrie.

CHEMINS DE FER

Sur la demande de M. VARROY, la Chambre ajourne la discussion en 2e délibération sur les propositions de loi : 1° de M. Raynal et plusieurs de ses collègues ; 2° de MM. le baron de Janzé, Delattre et un grand nombre de leurs collègues ayant pour objet de régler les rapports des compagnies de chemins de fer avec leurs agents commissionnés.

FIXATION D'ORDRE DU JOUR

La proposition de M. Paul Bert, sur les biens ecclésiastiques, est mise à l'ordre du jour de mardi, par 288 voix contre 95.

La Chambre repousse une motion de M. Pelletan, demandant de fixer à mardi la discussion du projet d'organisation de la Tunisie.

La séance est levée à 4 h. 40.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Les chaudières à vapeur

Les industriels qui se servent des machines à vapeur, ne se font pas l'idée exacte des économies qu'ils pourraient réaliser, s'ils enveloppaient bien leurs tuyaux de vapeur. La vapeur qui va de la chaudière à la machine se condense dans la conduite, c'est absolument comme si l'on brûlait de la houille pour le plaisir de la consumer en pure perte. M. Walther-Meunier, ingénieur de l'Association alsacienne, a fait à cet égard des expériences qui paraîtront démonstratives.

La température de la vapeur à 5 atmosphères est de 158°. Le tuyau qui la conduit se trouvait dans les essais de M. Walther pendant l'été à 24°. La chute de la température qui, dans ces conditions, est manifestement un minimum, atteint encore à très peu près 125°. Les chiffres que nous allons donner se trouvent par conséquent, en deçà plutôt qu'au delà de la réalité.

La condensation de la vapeur, pendant son trajet de la chaudière à la machine motrice, dépend beaucoup de la nature du métal. Le cuivre perd beaucoup moins de chaleur que le fer ou la fonte par rayonnement. Voici les chiffres obtenus par M. Walther-Meunier pour une condensation de vapeur par mètre carré de surface de différents métaux et pour une différence de température de 125°.

Vapeur condensée par mètre carré et par heure : Tuyau en cuivre 2 kilog. 816, tuyau en fer 3 k. 906 ; tuyau en fonte 3 k. 484.

Par journée de dix heures : Cuivre 28 k. 16, fer 39 k. 06, fonte 34 k. 84.

Par année de 300 jours de travail : Cuivre 848 kilog., fer 11,718 k., fonte 10,452 k.

Si l'on admet une production de 7 kilog. de vapeur par kilog. de charbon, on voit que 1 mètre carré de surface de tuyau coûte par an, en charbon :

Cuivre. 1,207 k., fer 1,531 k., fonte 1,493 k.

Donc en argent, si l'on compte seulement la houille à 20 fr. la tonne, ce qui n'est pas beaucoup : Cuivre 24 fr. 14, fer 80 fr. 62, fonte 29 fr. 86.

Pour peu que le tuyau présente quelques dizaines de mètres carrés de surface, il devient évident qu'au bas mot, on gaspille inutilement quelques billets de cent francs; s'il y a pas mal de tuyaux, le gaspillage devient réel.

Il y a donc lieu de réduire au minimum la perte de condensation et pour cela il faut de toute nécessité envelopper les tuyaux. L'emploi des calorifuges ne supprimera pas entièrement la condensation, mais la réduira au moins du tiers : c'est autant de gagné. La dépense d'achat de l'enveloppe sera couverte dès la première année par l'économie réalisée sur la condensation. Quant au calorifuge qui semble le meilleur, d'après M. Walther-Meunier, c'est encore la tresse de paille : on enveloppe d'abord le tuyau avec de la terre argileuse pour éviter la carbonisation de la tresse ; puis on applique par-dessus la paille qui emprisonne de l'air dans ses replis, car l'air est le corps le moins conducteur du calorique.

Les industriels qui réclament de l'élégance peuvent recouvrir la paille de toile à voile que l'on peint à volonté. La toile augmente encore l'isolement du tuyau. Ce genre d'enveloppe coûte beaucoup moins cher que certains enduits très recommandés et donne de meilleurs résultats. Les enduits plastiques semblent d'ailleurs d'autant plus mauvais qu'ils sont appliqués sur un métal meilleur conducteur. Telle est du moins l'opinion très autorisée du savant ingénieur de l'Association alsacienne, pour les machines à vapeur.

(*Débats*) HENRI DE PARVILLE.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LA RUE DE LA GARE. — Dans notre premier article consacré à cette question, nous avons parlé des considérations générales présentées dans le rapport de M. Bailly, sur le plan de la rue, le profil en long et le profil en travers-type. Aujourd'hui, nous commencerons l'examen des travaux à exécuter, par l'étude de la construction des aqueducs.

La rue de la Gare, d'après le profil-type adopté par le Conseil municipal, comprend une chaussée pavée de 15 mètres de largeur et deux trottoirs de chacun 5 mètres. Au lieu de construire un aqueduc unique suivant l'axe de la chaussée, la direction des travaux propose, et le Conseil a été de cet avis, de placer un aqueduc sous chaque trottoir, comme cela se fait sous toutes les grandes voies, à Paris et ailleurs. M. Bailly trouve que si la dépense initiale est plus considérable, les avantages qui résultent de cette disposition sont tels qu'ils présentent au bout de peu d'années une compensation réelle, surtout en posant en principe, comme c'est le cas ici, que les riverains qui se serviront de l'aqueduc pour écouler leurs eaux ménagères ou leurs eaux de cave, devront participer dans la dépense d'établissement.

Il expose qu'un aqueduc unique se trouverait nécessairement placé sous les voies de tramway projetées, et qu'il ne serait, par conséquent, pratiquement accessible qu'au moyen de regards sous trottoirs exigeant chacun un branchement assez long ; il dit qu'il en serait de même des branchements pour bouches d'égoût. En cas de grosses réparations ou d'accidents, il faudrait interrompre la circulation des voitures ; enfin, la construction des branchements particuliers bouleverserait fréquemment la chaussée et gênerait la circulation générale dans une rue destinée à être très fréquentée.

Le directeur de la voirie démontre qu'au point de vue des particuliers, les inconvénients seraient plus graves. A cause de la largeur de la rue et par conséquent de la faiblesse de la pente entre le fond des caves et le radier, on ne pourrait, conformément aux réglements, autoriser que des branchements en maçonnerie ayant 12m,50 de longueur et coûtant, selon le tarif, chacun 375 francs. Au contraire, avec l'aqueduc sous le trottoir, à 3 mètres du mur de façade, il y aura toujours assez de pente pour qu'on n'ait à employer que des branchements en poterie de 0m25, coûtant 12 fr. du mètre, soit, en totalité, 36 francs. L'économie sera donc de 339 francs par branchement; mais, en revanche, et comme compensation, M. Bailly dit qu'il y aura lieu de décider que tout riverain qui se servira de l'aqueduc pour y écouler ses eaux par un branchement spécial paiera au préalable, et à titre de participation dans la dépense d'établissement de l'ouvrage, une somme fixe de vingt francs par mètre de longueur de son front à rue.

Il fait remarquer que cette somme est indépendante de celle qui représente le prix des branchements particuliers. Il conclut que de cette façon la Ville rentrera peu à peu dans la valeur d'un des deux aqueducs, attendu que le prix moyen de ces ouvrages s'élève à environ 40 fr. par mètre courant.

M. Bailly compte employer dans la rue de la Gare le type d'aqueduc, désigné sous le n° 2, et qui représente 1m50 de hauteur libre, et 1m20 de largeur aux naissances. Il dit que la circulation des ouvriers y sera sensiblement plus facile que dans le n° 1, et il déclare qu'il est nécessaire que cela soit ainsi, puisque les puisards ou raverdoirs des bouches d'égoût seront supprimés. Dans ce cas, les eaux chargées de boues et d'immondices, tombant dans les aqueducs sans décantage préalable, nécessiteront un curage plus fréquent.

La branche du Nord-Est de la rue de la gare, partira de l'axe de la rue de l'Alma et suivra le trottoir jusqu'à l'entrée de la Grand'Place sur une longueur de 789 mètres. Elle se prolongera ensuite en ligne droite jusqu'à la rencontre de l'axe de la rue latérale à la Mairie et à la Bourse, suivra cet axe jusqu'à la rue longeant le côté Est de la Grand'Place, et se retournera à angle droit pour suivre le milieu de cette dernière rue jusqu'à l'origine de la rue Pierre Motte, où elle se soudera à l'acqueduc actuel. Le développement de cette partie est de 202 mètres, ce qui donne une longueur totale de 931 mètres à la branche principale.

Un aqueduc complémentaire de 59 mètres de longueur est prévu le long du côté Est de la Grand'Place, afin de desservir les maisons en bordure.

La broche du côté Sud-Ouest de la rue de la Gare commence à l'axe de la rue de l'Alma, et suit le trottoir jusqu'à la rencontre de l'aqueduc de la rue Neuve prolongée en amont. Sa longueur totale est de 700 mètres. L'aqueduc complémentaire de la rue Neuve présente une longueur de 50 mètres. Les regards seront distinctement percés au-dessus des aqueducs.

Les bouches d'égoût seront en fonte, du modèle de la ville, et communiqueront par une pente rapide avec les aqueducs. Leurs cheminées ne présenteront pas les puisards de décantage, dits raverdoirs, en usage à Roubaix.

Le montant de la dépense est évaluée à la somme de 80,000 francs.

LE NOUVEAU PRO-CURÉ DE SAINTE-ELISABETH. — Ce soir, à sept heures, M. Tilman, le nouveau pro-curé de la paroisse Sainte-Elisabeth, recevra les compliments de bien-venue au patronage Saint-Eloi.

SUCCÈS OBTENUS PAR LES ÉLÈVES DES ÉCOLES CONGRÉGANISTES. — Aux derniers examens pour le brevet de capacité ; la jeune Eugénie Baussart a reçu son brevet avec distinction. Cette élève, ainsi que 3 de ses campagnes qui ont obtenu également en mars leur brevet, appartiennent à l'école payante de la Sagesse (Sainte-Elisabeth). De cette école, 7 élèves, sur 7 présentées, ont obtenu avant-hier leur certificat d'études.

A l'Ecole communale du même établissement, 7 autres l'ont reçu également avec distinction.

Qu'on vienne nous dire que la cornette blanche entrave les études.

CERTIFICAT D'ÉTUDE PRIMAIRE. — Dans le canton Est, M. Ch. François, instituteur au boulevard d'Halluin, a eu huit élèves admis.

LES TRAVAUX DE L'HIPPODROME avancent très rapidement. Déjà, on s'occupe des décors et du rideau de la scène.

L'exécution du rideau a été confiée à M. Krabansky, qui en fait un véritable tableau décoratif. Titre : l'Abondance récompense le Travail et couronne les Arts. La maquette, qui est complètement terminée, fait très bien augurer du résultat final. L'artiste a adopté un coloris très chaud, vif et chatoyant, qui nous paraît devoir produire un excellent effet.

En tous cas, c'est une grande œuvre qu'a entreprise là M. Krabanski. Nous souhaitons qu'il la mène à bonne fin et nous avons tout lieu de croire qu'il réussira.

TOURCOING

LA FOIRE. — Comme les années précédentes, le théâtre Deschamps viendra prendre part à notre foire. Il s'installera à proximité de l'Hôtel-de-ville, selon son ordinaire.

Les débuts de la troupe auront lieu le 1er jour de la foire, avec la *Mascotte*.

LA BIBLIOTHÈQUE DE TOUT LE MONDE. — Nous apprenons que le siège de cette importante œuvre de propagande édifiante, fondée par M. Augustin Boisfex, est transféré, rue du Tilleul, 80, dans le vaste établissement de M. Dewavrin, l'organisateur de nombre de nos institutions pieuses.

ENCORE UN ACCIDENT. — Il a eu lieu vendredi à 6 heures 1/2 du soir, à la fabrique de tapis de MM. Sorthiois, sentier du *Petit-Village*

Un ouvrier nommé Norbert Roos, âgé de 22 ans, demeurant rue de Paris, 19, en voulant nettoyer son métier en marche, a eu le bras droit pris dans un engrenage. On a pu le dégager de suite.

Il n'avait aucune fracture, mais une grande partie des chairs étaient mutilées; la guérison en sera très longue.

Roos a reçu les soins du docteur Fichaux.

LILLE

ECOLE DES ARTS ET MÉTIERS. — Les examens des candidats aux Ecoles d'Arts et Métiers auront lieu à la Préfecture du Nord, rue Jacquemars-Giélée, à Lille, le lundi 17 juillet, à 8 heures 1/2, du matin.

CHEMIN DE FER DU NORD. — A l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, les billets dits de *bains de mer*, émis les 13 et 14 juillet, qui, aux termes du tarif spécial G. V. N° 18 ne sont valables que jusqu'au 15 juillet inclus, seront reçus dans les trains de retour jusqu'au 17 juillet inclus.

FOIRE AUX PLAISIRS. — On nous assure que la Foire aux Plaisirs, dont nous avons constaté le brillant succès, a produit près de 12,000 francs, tous frais déduits.

UNE MYSTIFICATION. — En répétant, d'après le *Petit Nord*, qu'un docteur X..., venait d'être frappé d'aliénation mentale, nous avons été victime d'une sinistre plaisanterie, qui aurait pu conduire son auteur devant les tribunaux. — Aucun membre de la corporation médicale n'a été touché dans ses facultés intellectuelles. Nous sommes heureux à ce sujet de pouvoir rassurer notre population.

LES BRASSERIES « A FEMMES. » — Les journaux de Grenoble nous apportent aujourd'hui un arrêté du maire de cette ville, approuvé par le Préfet de l'Isère et portant qu'à partir du 30 juillet, il est interdit aux cafetiers et à tous les autres débitants de boissons, d'employer des femmes ou des filles étrangères à leur famille, pour distribuer les consommations dans leurs établissements.

Mais il faut lire quelques-uns des considérants de cet arrêté :

« Considérant..... que les chefs de ces établissements s'en font trop souvent un moyen d'achalandage et une véritable prime offerte aux passants ;

» Qu'il en résulte des faits immoraux et scandaleux dont il importe de prévenir le retour :

» Considérant qu'il résulte des rapports de police et des plaintes de l'autorité militaire que, dans quelques-uns de ces établissements qui exploitent ainsi des jeunes filles, les faits ci-dessus ont pris de telles proportions que la morale aussi bien que la santé publique en sont sérieusement atteintes. »

Et un peu plus bas, le Maire de Grenoble ajoute à son dispositif :

» Il est fait de nouveau défense aux chefs des établissements ci-dessus d'y recevoir des enfants au dessous de l'âge de 16 ans, à moins qu'ils ne soient accompagnés de leurs parents. »

Que penserait notre administration locale d'un bon petit coup de balai du même genre à travers Lille ?

Si je ne me trompe, la police des mœurs y applaudirait des deux mains, y compris l'article relatif aux jeunes buveurs *de moins de 16 ans*.

N.

FAIBLESSE. — Vendredi, vers une heure de l'après-midi, un ouvrier, se nommant Gustave Moroval, âgé de 41 ans, se trouvant indisposé, se dirigeait vers le dispensaire du boulevard Montebello, pour se faire visiter par les médecins, quand tout à coup il s'affaissa sur la chaussée.

Relevé aussitôt, il reçut les premiers soins d'un docteur, qui déclara que Moroval était atteint d'une pneumonie catharrale et qui ordonna son transport d'urgence à l'hôpital Sainte-Eugénie.

DISPUTE. — On a bien ri, samedi matin, aux Halles centrales. Vers neuf heures, une nymphe légumière s'est prise de querelle avec son voisin et dame! comme la péronnelle possède dans son vocabulaire toute la kyrielle des mots qui firent jadis le succès de *Mme Angot*, la discussion menaçait de dégénérer promptement en pugilat, bien que le satyre jurât qu'il ne battrait jamais une femme !

Heureusement, les passants calmèrent l'ardeur des adversaires et la dispute s'apaisa momentanément.

Et tout cela, pour une pièce de 20 sous que M. C... accusait Mme R... de lui avoir *chipée !* O vil métal !

TROUVAILLE. — Mme veuve Vanmecq, a trouvé samedi matin, une lettre adressée à un banquier de la ville, qu'elle s'est empressée de porter à son adresse.

La lettre contenait un chèque sur Paris d'une valeur de 22,000 francs.

Nos félicitations à cette brave dame.

UN VOL A LA GARE. — Un vol vient de se commettre à la gare des voyageurs de Lille. La dame Watiez avait envoyé a son mari, graisseur attaché à la Compagnie, une somme d'argent et un mandat sur la poste. Comme cela se fait en pareille circonstance, la lettre fut déposée dans le bureau de directeur, M. Macquart, quand un adroit filou parvint à visiter la correspondance et enleva la lettre qui possédait plusieurs cachets de cire.

Ce n'est que quand Watiez se présenta pour avoir sa lettre, que le vol fut découvert. Plainte a été portée à la police, qui a aussitôt commencé une enquête.

LE CONGRÈS DES ŒUVRES EUCHARISTIQUES. — Nous apprenons qu'en 1882 le Congrès des Œuvres eucharistiques se tiendra à Avignon, du 13 au 17 Septembre, sous la présidence d'honneur de S. G. Mgr Hasley, Archevêque d'Avignon.

Pour tous renseignements, s'adresser au Sérétariat du Comité, rue Négrier, 43, à Lille.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LILLE. — Concours publics de 1882.

2e journée, mardi 11 juillet, à 11 heures. — Instruments à archet. Jury : MM. Lavainne, président; Barwolf, De Try, Franéais, Ladureau, Van de Weghe, Schillio et Dienne.

Contre basse. — Professeur : M. J. Darcq. Morceau de concours : *Air varié pour violon de* Mayseder, *arranné pour contre-basse*, Labro.

Concurrents : M. Desreumeaux (2e prix 1881), Deschodt (2e prix 1881), Deraet (Acc. 1881), Deveaux (2e prix 1881).

Violoncelle. — Professeur : M. Louis Delannoy. Morceau de concours : 2e *Concerto*, Goltermann.

Concurrents : MM. Querrion (Acc. 1881), Dumoulin, Desrousseaux (2e prix 1881).

Violon. — Professeur ; M. Paul Martin. Morceau de concours : *Concerto lettre G.* Kreutzer.

Concurrents : MM. Leplat (2e Acc. 1881), Boyaval, Dervaux, Bauduin (1er Acc. 1881), Meesemaecker (2e prix 1881), Verbecke (2e prix 1881), Gaubert (2e Acc. 1881).

UN SUCCÈS. — Nous apprenons que M. Fernand Michiels, notre jeune conc